



Société Européenne pour la Psychanalyse de l'Enfant et de l'Adolescent

Programme Pédagogique du Samedi 11 avril 2026	
Penser nos liens de soignants avec le Tiers judiciaire	
Pré-requis :	Être inscrit sur le fichier SEPEA : pédopsychiatre, psychologues cliniciens, praticiens ayant une formation en psychopathologie
Lieu : Format mixte	Le format mixte sera maintenu s'il y a au minimum 4 inscrits en présence. Si ce quota n'est pas atteint, le séminaire sera uniquement en visioconférence.
Animatrices :	Animé par Martine de Maximy, Sylvie Reignier et Audrey Richard-Burtey.
Modalités du séminaire théorico-clinique de 3,5 heures - (13h15 à 17h00) dont 15 min de pause.	
Les participants élaboreront, à partir de situations cliniques, les aspects métapsychologiques et pratiques des liens entre le juge et le soignant, avec une exploration des représentations et projections qui peuvent éventuellement agir dans le lien entre les soignants et le tiers judiciaire.	
Objectif pédagogique du séminaire	
• Enrichir la connaissance de la fonction symbolique du tiers judiciaire, de son champ de compétence, et des liens avec le milieu soignant. • Pouvoir s'appuyer sur ces connaissances pour étayer certaines décisions (signalement au procureur ou Information préoccupante à la CRIP ; transmission d'informations au juge sur la situation de l'enfant ou de la famille...). • Aborder la possibilité des discontinuités dans le soin ; penser les conflits éventuellement possibles autour des représentations de la protection de l'enfant	
Bibliographie facultative	• Martine Sandor Buthaud, Laurence Begon-Bordeuil, Martine de Maximy, Dans la tête des juges- La part psychique du travail de justice, Érès 2025. • Martine de Maximy, Thierry Baranger, Hubert de Maximy - L'enfant sorcier africain entre ses deux juges, Odin 2000. • Yolande Govindama / Martine de Maximy. Conflit de loyauté et conflit psychique, une articulation anthropologique, clinique et judiciaire. Dans Enfances et psy (n° 56, 2013). • Anne Tardy, Entretien mené par Martine de Maximy, Romain Dugravier, Les liens d'attachement et le rôle du juge des enfants : entretien croisé Dans Enfances et psy (n° 66, 2015).
Suivi :	Émargement obligatoire Un questionnaire de satisfaction à renvoyer dans les 8 jours.



Société Européenne pour la Psychanalyse de l'Enfant et de l'Adolescent

ARGUMENT

" Penser nos liens de soignants avec le Tiers judiciaire "

Les équipes soignantes des institutions, mais aussi les psychothérapeutes libéraux sont souvent confrontées à des situations de familles désunies et fragiles, ou présentant des troubles graves de la parentalité, qui impliquent de chercher, par-delà le soin, un cadre assurant la protection des enfants. Aussi, certains parents doivent dans certains cas, être accompagnés par les soignants pour se tourner vers un juge, ou bien pour accepter qu'un juge soit requis pour fixer un cadre permettant l'aménagement des liens familiaux d'une manière protectrice.

Par ailleurs, les professionnels du soin peuvent être sollicités pour accompagner des enfants déjà suivis par l'aide sociale à l'enfance, dont le "parcours" dans ou hors de leur famille évoluera en fonction des décisions du juge.

Tout ceci soulève des questions chez les soignants comme chez les parents, et nécessite une certaine connaissance mutuelle des places et, des rôles et des liens que peuvent entretenir tiers judiciaire et tiers soignant.

Nous travaillerons à partir du rappel, par Martine de Maximy, de certains éléments de sa conférence du 19 septembre dernier pour situer le rôle du juge et les différents cadres de la protection de l'enfance ; Sylvie Reignier et Audrey Richard-Burtey participeront à l'animation de la discussion avec celle-ci, et avec le groupe, en s'appuyant sur l'élaboration de situations cliniques apportées par les participants.

Martine de Maximy : magistrate honoraire, ancienne juge des enfants, formatrice à l'école de la magistrature, et psychologue et psychothérapeute.

Sylvie Reignier : Psychanalyste SPP, présidente de la SEPEA

Audrey Richard-Burtey : Psychanalyste SPP, pédopsychiatre, Directrice du CMPPU d'Aix-en Provence.

Programme détaillé :

13h15 – 15h30 : temps de réflexion théorico-clinique, à partir des rappels de la conférence de Martine de Maximy de septembre 2025, des éléments de textes transmis, et des associations des participants sur leur expérience clinique.

15h30 – 15h45 : pause

15h45 – 17h00 : poursuite de la réflexion clinique, à partir de questions cliniques rencontrées par les participants, ou en reprise de certains éléments cliniques relevés dans les présentations du week-end de mars.